

Chapitre 4 : Le processus de création monétaire par les banques commerciales :

Professeur Habib BEN BAYER

L'un des principaux rôles de la monnaie, prise sous toutes ses formes (billets, pièces, comptes courants), est de servir d'intermédiaire aux échanges entre les agents économiques. Dès lors, il est important que la quantité de monnaie (ou le stock de monnaie) en circulation dans l'économie soit suffisante pour permettre le bon fonctionnement du système économique sans être excessive (dérive inflationniste).

Or, si le stock de monnaie en circulation dans l'économie demeurerait constant, cela empêcherait les échanges entre les agents économiques de se développer car une partie de la demande en provenance des consommateurs serait contrainte par le manque de monnaie. De fait, l'offre serait elle-même contrainte par des perspectives de débouchés restreintes et la croissance économique en pâtirait.

Il est donc important que le stock de monnaie en circulation puisse progresser en liaison avec les besoins de financement des agents économiques. Dans ce contexte, la création monétaire revêt une importance capitale. On parle de création monétaire car il s'agit d'un processus qui se traduit par un accroissement du stock de monnaie existant, et donc littéralement par la création de monnaie qui n'existait pas au préalable.

Lorsque la monnaie était constituée de métaux précieux, la création monétaire était tributaire de la découverte de gisements. Aujourd'hui, largement libérée du support matériel, la création monétaire est beaucoup plus facile : il en résulte plus de souplesse mais également plus de danger pour la stabilité monétaire. Les différentes formes de la création monétaire :

– toutes formes de crédit : dans une opération de crédit, la banque crédite le compte du bénéficiaire et met ainsi à sa disposition de la monnaie scripturale (les crédits font ainsi les dépôts). L'origine principale de la création monétaire est **l'octroi** (l'accord) **de crédit** des banques commerciales (de second rang) aux ménages et aux entreprises. Contrairement à ce que l'on pense, ce n'est pas essentiellement à partir de l'épargne que les banques accordent des crédits. On dit plutôt que ce sont les crédits qui font les dépôts c'est-à-dire que ce sont les crédits accordés par les banques qui vont se traduire en monnaie scripturale sur les comptes à vue des agents économiques

– le découvert : avance en compte ou crédit de trésorerie

– l'escompte : un effet de commerce, c'est un titre portant créance d'une somme d'argent payable à vue à l'échéance indiquée, en général 90 jours.

Le fournisseur peut escompter sa créance auprès de sa banque qui va lui faire l'avance des fonds moyennant un taux d'intérêt ; on dit que la banque escompte l'effet de commerce : elle l'endosse, c'est-à-dire qu'en signant au dos de l'effet, elle devient propriétaire de la créance. Exemple le plus courant de l'effet de commerce escompté : le chèque.

Le processus de **destruction monétaire** : La symétrique à la création monétaire est le mouvement de destruction monétaire lors du remboursement des crédits.

L'accroissement de la masse monétaire : la masse monétaire s'accroît parce que les processus de création monétaire l'emportent sur ceux de destruction de monnaie. Les

principaux acteurs de la création monétaire sont les banques de second rang (la banque de premier rang est la Banque centrale) dans lesquelles pratiquement tous les ménages nationaux ont un compte. A chaque fois qu'une banque accorde un crédit à un agent économique, il y a création monétaire car les moyens de paiement à la disposition de l'économie sont augmentés d'autant.

Deux entités ont le pouvoir de création monétaire.

- 1) **D'abord les banques commerciales**: les banques commerciales créent de la monnaie lorsqu'elles font des crédits. Dans ce dernier cas, les banques créent un poste « créance » à leur passif et un dépôt à leur actif, et c'est en cela que cette opération correspond à de la création monétaire (les dépôts étant de la monnaie scripturale).

L'importance du rôle des banques de second rang dans la création monétaire.

La création monétaire est réalisée par les banques de second rang sous forme de :

- crédits au Trésor public : partie du déficit public qui n'est pas financée par des ressources d'épargne, mais par des emprunts du Trésor public aux banques
- crédits à l'économie : emprunts réalisés par les entreprises et les particuliers.

Les sources ou contreparties de la masse monétaire sont les créances figurant à l'actif des banques, en contrepartie desquelles la monnaie est créée ; la Banque centrale prête de la "monnaie banque centrale" (monnaie fiduciaire, dite "liquide") aux banques de second rang en échange de titres ou de créances déposés par ces banques.

Les billets et les pièces représentent 15% de M1 qui comprend à la fois la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale. Donc l'essentiel de M1, c'est la monnaie scripturale, c'est-à-dire les dépôts à vue d'un particulier mobilisables par chèques, une monnaie qui n'existe qu'en fonction de la confiance accordée par les banques aux emprunteurs. En effet, les banques ont l'avantage (et prennent le risque) de prêter une monnaie qu'elles ne possèdent pas en grande partie (puisque statistiquement seulement une petite partie sera exigée en espèces, c'est-à-dire en monnaie banque centrale). Cette monnaie est appelée "monnaie de crédit".

Lorsque les banques de second rang accordent des prêts aux entreprises ou aux particuliers, elles ne le font pas à partir de leur encaisse (les dépôts), mais à partir de la confiance qu'elles accordent aux emprunteurs ; elles créent donc la monnaie qu'elles prêtent : **ainsi « ce ne sont pas les dépôts qui font les crédits mais les crédits qui font les dépôts ».**

Lorsque les banques accordent un crédit, il y a **création monétaire**, mais lorsque les agents remboursent ce crédit, il y a **destruction monétaire**. Sauf que le remboursement se fait moyennant le paiement d'intérêts : **la création nette de monnaie correspond donc au montant des intérêts payés.**

Les banques ne peuvent pas octroyer autant de crédits qu'elles veulent.

La création monétaire est limitée par :

- 1) **Le besoin de liquidité des agents économiques** : les banques doivent pouvoir fournir des pièces et des billets correspondant à la monnaie scripturale. Elles doivent donc s'assurer qu'elles ont assez de monnaie banque centrale (sur leur compte à la Banque Centrale) lorsqu'on vient leur demander de la monnaie fiduciaire, lorsqu'elles doivent

racheter des devises étrangères et lorsqu'elles doivent faire des versements au Trésor Public pour les agents.

2) **Les réserves obligatoires** : La Banque Centrale impose aux banques d'avoir environ 10% des dépôts de leur client (donc aussi des crédits qu'elles ont accordés) en équivalent monnaie banque centrale, c'est-à-dire en ligne de compte sur leur compte à la Banque Centrale. C'est ce qui va assurer le fait que les banques vont toujours pouvoir servir leur client en liquidités;

3) **La compensation bancaire** : les crédits accordés par une banque peuvent servir à financer un bien acheté à un client d'une autre banque et donc se traduire en dépôt sur les comptes d'une autre banque. Chaque banque doit s'assurer qu'en fin de journée elle pourra assurer ses obligations dans la compensation bancaire avec les autres banques, c'est-à-dire qu'elle aura assez de monnaie banque centrale sur son compte à la banque centrale, si ce n'est pas le cas, elle peut : soit emprunter à la Banque Centrale (en échange d'un titre qu'elle lui laisse en dépôt), soit emprunter aux autres banques, soit emprunter sur le marché des capitaux. On appelle cette opération le **refinancement** des banques.

2) Ensuite la banque centrale: elle crée de la monnaie sous forme de billets, pièces (lorsque ce n'est pas le Trésor qui a cette responsabilité), ou monnaie scripturale. Cette dernière forme correspond à la monnaie "électronique" qui est sur le compte des banques commerciale, et elle n'est pas comptabilisée dans la "monnaie" telle que définie par les agrégats monétaires, contrairement aux pièces et billets. Le rôle de la Banque Centrale

Les missions de la Banque sont : assurer la stabilité monétaire, assurer la stabilité financière, la tenue des comptes du Trésor Public, la gestion des moyens de paiement. comme une banque d' l'Etat (prêteur de dernier ressort), c'est à dire la banque des banques et son rôle dans le contrôle sur les établissements de crédit.

En Europe, vous avez la BCE. La BCE regroupe toutes les banques centrales de l'Eurosystème auxquelles elle confie ses missions. Les banques centrales sont indépendantes juridiquement, c'est-à-dire qu'elles ne dépendent ni des gouvernements, ni des autres institutions européennes. **Les missions de la BCE sont** : mise en œuvre de la politique monétaire dont l'objectif est la stabilité des prix, mise en œuvre de la politique de change, La BCE défend la stabilité des prix car l'inflation a des effets pervers :

- a) elle fait baisser le pouvoir d'achat des ménages (s'il n'y a pas d'augmentation équivalente des salaires) ce qui entraîne une baisse de la consommation.
- b) elle remet en cause la fonction de réserve de valeur de la monnaie : si le taux d'intérêt nominal est inférieur à l'inflation, alors le taux d'intérêt réel est négatif
- c) elle fait perdre la confiance dans la monnaie, notamment celle des investisseurs étrangers

La BCE défend la stabilité des prix car la déflation (la baisse des prix) a aussi des inconvénients : parce qu'ils anticipent une baisse des prix, les ménages repoussent leur projet de consommation, la concurrence par les prix fait disparaître les entreprises les moins compétitives

Ce n'est que si la quantité de monnaie en circulation augmente plus vite que la quantité des biens à acheter, qu'il y a inflation. Par la politique monétaire, la BCE peut limiter la création monétaire de deux façons :

- 1) Elle peut tout d'abord **obliger les banques à détenir**, sous forme de réserves obligatoires (dépôt sur leur compte banque centrale), **une fraction des dépôts qu'elles gèrent** : en augmentant cette fraction, la banque centrale limite la quantité de crédits que les banques peuvent accorder.

Elle peut également **agir en faisant varier les liquidités disponibles sur le marché monétaire** (en modulant son offre de monnaie centrale) **ainsi que la rémunération qu'elle demande aux banques pour leur en fournir.** Ceci va permettre à la banque centrale de limiter la création de monnaie des banques par l'intermédiaire de la liquidité bancaire ou monnaie centrale qu'elle fournit aux banques sans entraver directement leurs initiatives. Elle peut **réduire le nombre de titres de créance** qu'elle accepte de racheter aux banques. Il peut s'agir d'une création de monnaie centrale par emprunt des banques auprès de la banque centrale (les opérations du réescompte) ou par achat de titres et la mise en pension (la politique d'intervention sur le marché interbancaire et la politique d'open market). Elle peut **augmenter son taux d'intérêt directeur.** Cela peut avoir deux effets : amener la banque à freiner son offre de crédits (La sélectivité du crédit a pour objectif d'orienter la distribution des crédits bancaires vers des secteurs prioritaires ou selon les objectifs de la politique monétaire par l'intermédiaire de subventions visant à la fixation des taux d'intérêt au niveau inférieur à celui du marché), d'une part, répercuter le coût de son refinancement sur les crédits qu'elle octroie et décourager ainsi le recours à l'endettement bancaire des agents économiques, d'autre part.

La banque centrale est le « prêteur en dernier ressort » :

La banque centrale est également garante de la liquidité bancaire : en tant que « **prêteur en dernier ressort** », elle fournit une sorte d'assurance contre le risque d'illiquidité et de blocage du système financier dans son ensemble. Prêter en dernier ressort consiste à créer de la monnaie centrale pour assurer la liquidité des banques ou encore pour injecter massivement des liquidités sur le marché monétaire afin d'éviter des faillites bancaires en chaîne.

Une telle situation résulte en général de prises de risque trop importantes de la part de certaines banques, en raison notamment d'une mauvaise estimation du risque de crédit et lorsque la situation de trésorerie d'une banque est telle qu'elle ne parvient plus à emprunter auprès des autres banques sur le marché interbancaire.

Durant la crise de confiance de l'été 2007, lorsque les banques refusaient de se prêter de la monnaie centrale, y compris sur des durées très courtes, la Banque centrale européenne fut contrainte d'intervenir tous les jours pour apporter, sous forme de prêts à 24 heures, environ 200 milliards d'euros, montants que les banques s'échangeaient entre elles quotidiennement avant la **crise de liquidités** et « l'assèchement » du marché monétaire.

Les autres sources de la création monétaire, il s'agit des créances sur le trésor et les devises « Le Trésor public qui remplit trois fonctions »

- a) Il gère le compte de l'État auprès de la Banque centrale, recouvre la plupart des impôts et des recettes et paie les dépenses de l'Etat;
- b) Il établit la comptabilité de l'Etat;

- c) Il émet des emprunts à court terme (**Bons du Trésor**) ou à long terme (**emprunt d'Etat**).

Une deuxième source de création monétaire à laquelle les banques de second rang contribuent est celle qui correspond à des crédits accordés à l'État : la banque achète des bons émis par le Trésor public pour financer le déficit budgétaire et dispose, en contrepartie, d'une **créance sur le Trésor public**.

Le règlement des achats de bons du Trésor s'effectue par virement du compte de la banque sur le compte du Trésor à la banque centrale, autrement dit en monnaie centrale. Ce n'est pas ce virement qui est en lui-même créateur de monnaie, mais le fait que le Trésor utilisera ensuite les ressources empruntées pour financer ses dépenses et que les sommes seront ainsi virées sur les comptes d'agents économiques dans les banques commerciales.

Les banques de second rang sont également amenées à créer de la **monnaie scripturale** lorsqu'un agent économique lui **vend des devises étrangères et achète des euros** par exemple, pour acheter des biens européens exportés. Il y a alors **plus d'euros qui circulent**. Lorsqu'un agent économique **achète des devises à sa banque**, celle-ci prélève la somme correspondante sur son compte bancaire : il y a **destruction de monnaie**.

Un cas d'exemple de création monétaire

Pour acheter une maison, vous utilisez votre liquidité et toute votre épargne, seulement il vous reste 1 000 000 de DA que vous allez contracter un crédit bancaire. Ce crédit bancaire provient des liquidités des épargnants (dépôts collectés par la banque). Le cycle de création monétaire va se dessiner en contractant d'abord un prêt auprès de la banque. Dans la banque va octroyer une somme dans le compte individuel du privé, c'est un simple jeu d'écriture. Ensuite le vendeur de la personne va être crédité au profit du vendeur. Peu importe si le vendeur d'appartement a un compte chez la banque ou chez une autre banque (là on fait intervenir la notion de compensation entre les banques)

Compte de la personne (-1 000 000 Da) par contre le compte du vendeur de la maison va être débité de (+1 000 000 Da) cette somme va rentrer dans le circuit financier.

Au fur et à mesure que l'argent prêté est remboursé, le crédit disparaît des comptes de la banque et la monnaie qui a été créée est ainsi détruite. Les intérêts qui ont été générés par cette opération correspondent « à une création effective de monnaie. »

Une banque ne peut pas créer de la monnaie n'importe comment. D'abord, elle suit des règles internes pour ne pas à un agent qui ne pourrait pas rembourser (on appelle cela les critères d'éligibilité). Par ailleurs, la banque est obligée de détenir des fonds propres en contre partie du montant qu'elle prête. En effet, si l'emprunteur ne remboursera pas, la perte sera supportée par la banque. Elle sera apte ainsi à honorer ses engagements lors des retraits et éviter une crise liée à la « panique bancaire ». Enfin la banque centrale veille à ce les banques ne prêtent pas énormément pour ne pas favoriser l'inflation.